



BUDGET PRIMITIF 2020

Des investissements en hausse pour un département plus juste et plus solidaire

Mercredi 29 janvier 2020



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
MAITRISE FINANCIÈRE ET VOLONTARISME POLITIQUE	4
UN DÉPARTEMENT DYNAMIQUE AVEC DE FORTES DISPARITÉS	5
245 M€ D'INVESTISSEMENTS EN 2020	6
22 collèges construits et rénovés d'ici 2024.....	6
13 nouveaux collèges entre 2025 et 2027	7
Le Parcours laïque et citoyen pour 60 000 collégiens	8
Un plan d'investissements de 85 M€ pour la voirie départementale	9
Le soutien au développement des équipements publics de proximité	10
Des investissements pour les stations de ski haut-garonnaises	11
Un territoire 100 % connecté d'ici 2022	11
Un plan environnement de 150 M€ pour faire face à l'urgence climatique	12
Un effort constant en faveur de la culture, la jeunesse et le sport	12
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE	14
Les allocations individuelles de solidarité.....	14
Un effort accru pour la protection de l'enfance	15
Augmentation de la contribution au SDIS 31.....	16
PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES HAUT-GARONNAIS	16
Le soutien aux élèves haut-garonnais	16
La gratuité des transports pour les plus fragiles	17
Des bourses pour les jeunes musiciens et les sportifs	18
L'aide à la rénovation énergétique des logements	18
LES RESSOURCES	19
Les impositions directes.....	19
Les droits de mutation à titre onéreux.....	19
Perte de 284 M€ de dotations de l'Etat en 6 ans.....	19
La solidarité envers les autres Départements.....	20
UN BUDGET SINCÈRE ET VERTUEUX	21
La maîtrise des dépenses de fonctionnement	21
La maîtrise de la dette	22

Le mot du Président



Ce 5^{ème} budget de la mandature confirme nos engagements pris devant les électeurs en 2015 pour faire de la Haute-Garonne un département plus juste et plus solidaire.

Notre volontarisme politique et notre maîtrise financière nous permettent, dans un contexte budgétaire toujours aussi contraint, de faire face à la croissance de la demande sociale et de renforcer nos politiques publiques.

Nous le faisons sans augmenter les impôts car nous avons le souci de maintenir le pouvoir d'achat des Haut-Garonnais.

Nos investissements continuent de progresser. En 2015, nous étions à 120 M€. Cette année, nous atteindrons 245 M€, c'est-à-dire que nous les avons doublés en 5 ans. C'est un choix important pour l'économie haut-garonnaise avec à la clé des créations d'emplois in situ.

Nous refusons la mondialisation et les politiques néolibérales qui produisent une société inégalitaire, antisociale et anti-environnementale.

Nous défendons des choix politiques qui favorisent le lien, la rencontre, le partage, le débat, la co-construction. Des choix politiques pour faire société ensemble et vivre autrement.

Vivre autrement, en œuvrant pour une société inclusive et solidaire, par notre action sociale vers les plus fragiles et les plus démunis, par notre solidarité territoriale avec tous les bassins de vie.

Vivre autrement en s'engageant pour une société émancipatrice d'accomplissement, par l'accès à l'éducation et à la culture.

Vivre autrement, en militant pour une société durable de qualité de vie au quotidien, en relevant notamment le défi environnemental, la transition écologique, mais aussi le défi de la mobilité ou du droit au logement.

Vivre autrement, en se mobilisant pour une société démocratique participative, fondée sur le débat citoyen et la co-construction.

Avec ce budget, nous défendons un choix de société, une société qui innove, une société qui respecte chaque individu, chaque territoire, une société qui s'appuie sur le débat citoyen... Bref, une société qui place l'humain au centre du projet.

Georges Méric

*Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne*

MAITRISE FINANCIÈRE ET VOLONTARISME POLITIQUE

Pour un département plus juste et plus solidaire

Mercredi 29 janvier 2020, les élus du Conseil départemental de la Haute-Garonne ont voté en session le budget primitif 2020.

En hausse de 6,33 % par rapport au budget primitif de 2019, celui-ci s'élève à 1 720,69 M€ (hors opérations spécifiques de dette) et permet de déployer les orientations politiques portées par la majorité départementale, avec notamment :

- Le renforcement des dépenses liées à l'action sociale et à la solidarité envers les plus vulnérables.
- Un meilleur déploiement des services départementaux sur le territoire, afin d'être au plus près des besoins des habitants.
- La poursuite du plan de développement Haute-Garonne 2016/2021, avec un effort particulier d'investissement en matière d'éducation et de soutien aux communes et intercommunalités.
- La lutte contre les fractures territoriales avec le raccordement de l'ensemble des foyers haut-garonnais à la fibre numérique et le soutien au développement des équipements publics de proximité dans les communes et les intercommunalités.
- les actions en faveur de l'environnement avec la poursuite du plan départemental adopté en 2017.
- la préservation du pouvoir d'achat des Haut-Garonnais en n'augmentant pas la fiscalité.

Malgré un contexte toujours contraint, ce 5^{ème} budget du mandat s'inscrit dans la continuité des budgets précédents, qui ont permis d'allier maîtrise financière et volontarisme politique.

Les perspectives sur les budgets 2020 et 2021 montrent que les engagements pris en début de mandat pourront être tenus et ce, quelle que soit l'évolution de l'environnement économique et social.

Ainsi, la réalisation du plan de développement de plus d'un milliard d'euros en faveur de l'économie locale et de l'emploi se poursuit, avec une année particulièrement dynamique en 2020 puisque **le niveau des investissements atteindra 245 M€** (hors dette).



• **Budget 2020 : 1 720,69 M€**
+ 6,33 % / 2019

• **Investissements 2020 : 245 M€**

• **Dépenses sociales :**
+ 100 M€ en 4 ans

DOSSIER DE PRESSE

Par ailleurs, la collectivité est toujours en mesure de faire face à la croissance de la demande sociale, malgré une augmentation de près de 100 M€ des dépenses de solidarité en quatre ans. La gestion à la fois rigoureuse et ambitieuse menée depuis le début du mandat a ainsi permis de répondre aux besoins des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais et ce sans augmentation de la fiscalité départementale.

Cependant, de nouvelles contraintes vont venir peser sur les finances de la collectivité, en premier lieu le transfert programmé dès 2021 de la part départementale de la taxe foncière au bénéfice des communes, en remplacement de la taxe d'habitation. Cette taxe sur le foncier bâti, particulièrement dynamique dans un département attractif comme la Haute-Garonne, devrait être remplacée par une part de TVA, dont l'évolution est aléatoire et très sensible à la conjoncture économique.

C'est la raison pour laquelle le Département de la Haute-Garonne a affirmé à maintes reprises, aux côtés de l'Assemblée des Départements de France, son attachement à la taxe foncière dans un contexte où les Départements disposent déjà de très peu de marge de manœuvre sur leurs ressources et qu'ils endossent pleinement leurs responsabilités en assumant une meilleure solidarité financière entre eux.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Un département dynamique avec de fortes disparités

La Haute-Garonne est le département le plus peuplé et le plus dynamique d'Occitanie. Il présente cependant de fortes disparités entre les territoires. La ville de Toulouse concentre ainsi 35 % de la population du département, la métropole toulousaine 57 % et l'aire urbaine toulousaine 93 %, tandis que les 242 communes en dehors de l'aire urbaine toulousaine regroupent 7 % de la population du département seulement. Même si la densité y est encore faible, la croissance démographique gagne le sud du département, le long de l'autoroute, jusqu'à Saint-Gaudens. Le taux de chômage atteint 8 % de la population active au 2^{ème} trimestre 2019 en Haute-Garonne, contre 10 % en Occitanie et 8,2 % en France métropolitaine, avec des contrastes entre les territoires urbains et ruraux.

• **1^{er} département d'Occitanie**

• **8 % de chômage**
Vs. 8,2 % en France

• **13 % en-dessous du seuil de pauvreté**

DOSSIER DE PRESSE

13 % de la population haut-garonnaise vit en dessous du seuil de pauvreté, contre 14,9 % en France métropolitaine. C'est le sud du département qui est le plus touché avec 21,6 %.

Après une décélération en 2018, l'activité économique devrait progresser en 2019 de plus de 3 % pour Toulouse Métropole et la 1^{ère} couronne.

245 M€ D'INVESTISSEMENTS EN 2020

En 2016, le Conseil départemental a engagé un plan de développement du territoire ambitieux de plus d'un milliard d'euros. En 2020, les investissements hors dette s'élèvent à 245 M€, soit une hausse de 15 % par rapport à 2019 et évoluent dans une proportion plus de trois fois supérieure à la tendance nationale.

22 COLLÈGES CONSTRUITS ET RÉNOVÉS D'ICI 2024

La Haute-Garonne attend près de 8 000 nouveaux collégiens d'ici les 8 prochaines années. 1 700 élèves supplémentaires ont fait leur rentrée en 2019.

Afin d'accompagner cette forte croissance démographique et permettre à tous les collégiens de la Haute-Garonne d'étudier dans les meilleures conditions, le Conseil départemental a adopté un plan d'investissement ambitieux de 320 M€ entre 2015 et 2024, en vue de procéder à la reconstruction, la rénovation, la réhabilitation des collèges existants et la construction de nouveaux établissements.

Entre 2015 et 2024, le Conseil départemental aura ainsi construit et rénové 22 collèges et créé 6 900 places supplémentaires.

En septembre 2019, deux collèges ont été livrés après d'importants travaux de restructuration : Bois de la Barthe à Pibrac et Louisa Paulin à Muret. Ils font suite aux livraisons des collèges d'Auterive (2015), Georges Chaumeton à L'Union (2017) et Pierre Labitrie à Tournefeuille (2017), qui ont également bénéficié de travaux de réhabilitation.

Trois nouveaux collèges à la rentrée 2020

- **Le nouveau collège d'Escalquens**

Ce nouvel établissement, d'une surface de 5 800 m², pourra accueillir 600 élèves et ainsi délester les collèges de Castanet-

- **22 nouveaux collèges d'ici 2024**

- **3 nouveaux collèges en 2020**

- **13 nouveaux collèges entre 2025 et 2027**

- **Un parcours laïque et citoyen pour 60 000 collégiens**

DOSSIER DE PRESSE

Tolosan, Ayguesvives, Villefranche-de-Lauragais, Saint-Orens de Gameville et Ramonville-Saint-Agne.

Le Conseil départemental mobilise 19 M€ pour la construction de ce premier collège à énergie positive du département, dont les travaux ont débuté en mars 2018 pour une ouverture à la rentrée 2020.

- **Le collège Léon Cazeneuve de L'Isle-en-Dodon reconstruit**

Le collège de L'Isle-en-Dodon fait l'objet d'une reconstruction hors site et sera livré à la rentrée 2020. Ce nouvel établissement, qui représente un budget de 13,5 M€, a vocation à remplacer le collège actuel situé en centre-ville dans une zone exiguë. Ce collège accueillera 250 élèves. Le 19 juin 2019, Georges Méric a posé la première pierre de l'établissement.

- **Le collège Nelson Mandela de Noé, après une extension**

Le collège Nelson Mandela de Noé bénéficie de travaux d'agrandissement afin d'absorber la hausse des effectifs attendue dans ce secteur. 700 élèves seront accueillis en septembre 2020 contre 600 auparavant.



Début de la construction de 3 nouveaux collèges en 2020

En 2020, les travaux de trois nouveaux collèges vont être engagés à Cintegabelle (16 M€, livraison en 2021), Saint-Simon (17 M€, livraison en 2021) et Beuzelle (17,5 M€, livraison en 2021).

- **Deuxième tranche de travaux au collège Fermat**

Après la rénovation des portails Lakanal et Gambetta en 2019, des travaux de restauration des deux cours intérieures, classées au titre des monuments historiques, vont être réalisés, ainsi que sur la façade donnant sur la rue Gambetta, fin 2020, pour un budget de 1,52 M€.

13 NOUVEAUX COLLÈGES ENTRE 2025 ET 2027

La projection d'effectifs effectuée à partir des programmations immobilières connues à ce jour sur les différentes zones du territoire confirme que la hausse démographique se poursuivra au-delà de 2024 sur le même rythme que celui constaté actuellement, soit plus de 1 000 élèves de plus chaque année. Ainsi, 66 000 collégiens devraient être accueillis dans les collèges publics en 2030.

DOSSIER DE PRESSE

Afin d'anticiper les besoins futurs du territoire, les élus départementaux ont voté le 28 janvier 2020, la **3^{ème} phase du programme pluriannuel d'investissements dans les collèges, qui prévoit la réalisation de 13 nouveaux établissements et la reconstruction de 2 établissements hors-site, entre 2025 et 2027.**

- Un collège dans le secteur Blagnac - Mondonville - Merville,
- Deux collèges dans le Nord de l'agglomération toulousaine (secteur Borderouge / Moulis et secteur Fenouillet – Saint-Alban – Castelginest)
- Deux collèges à Toulouse (secteur Canal du Midi / Cité administrative et secteur Toulouse Matabiau – CEAT)
- Deux collèges dans le sud-ouest de l'agglomération toulousaine (zone Tournefeuille - Cugnaux, secteur Croix de Pierre)
- Un collège dans le secteur Ponts des Demoiselles / Pech David
- Un collège dans le secteur Saint-Lys - Fontenilles – Plaisance-Du-Touch
- Deux collèges dans le Lauragais (secteur Castanet-Tolosan – Ramonville – Auzeville et secteur Montgiscard – Baziège – Gardouch)

Par ailleurs, le Département prévoit deux reconstructions, hors sites actuels, des collèges Armand Latour à Aspet et Albert Camus à Villemur-sur-Tarn, qui ont besoin d'être agrandis.

LE PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN POUR LES 60 000 COLLÉGIENS DE LA HAUTE-GARONNE

Pour la 4^{ème} année consécutive, le Conseil départemental propose **un Parcours laïque et citoyen dans les 117 collèges publics et privés de la Haute-Garonne**, en partenariat avec l'Éducation nationale et les acteurs associatifs du territoire, afin de promouvoir les valeurs de la laïcité auprès des 60 000 collégiens de la Haute-Garonne.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 174 associations proposent 265 actions, auprès de 2 350 classes déjà inscrites au dispositif. Cette action, entièrement portée par le Conseil départemental, représente un budget de **900 000 €**.

Unique en France, ce dispositif a reçu le prix de la laïcité de la République française 2016, mention spéciale « collectivités locales », remis par l'Observatoire national de la laïcité.

DOSSIER DE PRESSE

UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS DE VOIRIE DÉPARTEMENTALE DE 85 M€

Le Conseil départemental a engagé un **plan pluriannuel d'investissements pour la voirie départementale de 85 M€**, afin d'améliorer le maillage routier du territoire et répondre aux nouveaux besoins de déplacements en Haute-Garonne. Avec **6 138 km de voiries départementales et 1 841 ouvrages d'art à entretenir et à adapter**, le Département conduit environ **800 chantiers par an**.

En 2020, plusieurs chantiers vont être lancés : aménagement du carrefour à Miremont (1,2 M€), aménagement d'un carrefour giratoire à Cépet (650 000 €), sécurisation d'un carrefour à Montjoire (320 000 €), sécurisation des abords des passages à niveau sur la ligne Montréjeau-Luchon à Bachos (200 000 €), un aménagement de carrefour à Muret (450 000 €), des travaux d'élargissement de la RD 36 à Esparron (300 000 €), élargissement de chaussée à Gragnague et Garidech en lien avec le futur lycée de Gragnague (343 000 €).

Pour pérenniser et sécuriser les ouvrages d'arts, plusieurs chantiers se poursuivent : travaux de réparation du pont sur la Garonne à Mauzac (500 000 €), travaux de restauration et d'étanchéité du pont sur la Garonne à Gourdan-Polignan. Des travaux démarreront sur le pont suspendu à Layrac-sur-Tarn (400 000 €) et sur les ponts sur la Rigole à Saint-Félix-de-Lauragais. Un budget de 1 M€ est engagé pour la réalisation des études de la démolition et de reconstruction du pont de Mirepoix-sur-Tarn, suite à son effondrement en novembre 2019.

Le Conseil départemental a également engagé un **budget de 53 M€ pour réaliser cinq réseaux express vélo (REVe) sur les territoires du Muretain aggro, du Sicoval et de la Communauté de communes de la Save-au-Touch**, représentant une longueur totale de 42 km.

1,3 M€ seront également investis en faveur de la sécurité routière.

Afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle, le Département a lancé en 2018 un programme d'aménagement d'aires de covoiturage, qui a déjà permis de créer ou d'aménager 25 aires. Au total, ce sont près de 800 places, dont 635 créations, qui sont mises à la disposition des Haut-Garonnais sur l'ensemble du territoire, pour un budget de 2,7 M€.

En 2020, 14 nouvelles aires seront créées et 3 labellisées par le Conseil départemental, ce qui représentera 340 places supplémentaires, pour un budget de 1,5 M€.

• **85 M€ pour la voirie départementale**

• **53 M€ pour 5 REVe**

• **40 aires et 1 140 places de covoiturage**



DOSSIER DE PRESSE

LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITÉ

Le Conseil départemental a signé en 2016 les premiers contrats de territoire avec l'ensemble des communes et des intercommunalités de la Haute-Garonne. Ces contrats visent à soutenir les projets d'équipements qui participent au maintien d'un service public de qualité sur l'ensemble des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains, ruraux ou de montagne.

Le Département a soutenu la réalisation de plus de 2 700 équipements publics (écoles, équipements sportifs et petite enfance), dont 500 dans la métropole toulousaine et 2 200 dans les territoires périurbains, ruraux et de montagne.

Depuis 2016, le Conseil départemental mobilise annuellement 20 M€ pour soutenir les territoires ruraux et périurbains et 6,8 M€ pour les communes de Toulouse Métropole.

Le Département soutient notamment la ville de Toulouse pour la réalisation d'équipements scolaires, petite enfance et sportifs, à hauteur de 20 M€ sur la période 2017-2020.

En 2020, 15,12 M€ seront par ailleurs mobilisés à destination des communes pour entretenir la voirie communale.

Au-delà de ces soutiens en investissements, le Conseil départemental développe de nombreux outils innovants pour apporter une aide en ingénierie aux communes et aux intercommunalités, comme la SPL Haute-Garonne Développement notamment, ou la nouvelle agence Haute-Garonne Ingénierie. Créée en septembre 2019, cette nouvelle structure met à disposition des communes et des intercommunalités, 100 experts capables d'apporter un conseil en ingénierie global et adapté aux spécificités de chaque territoire.

Un soutien aux grands projets structurants de la Métropole

Le Conseil départemental est aussi fortement engagé dans les grands projets structurants qui apportent des réponses concrètes aux préoccupations des habitants de la Métropole toulousaine.

Cet engagement s'est traduit par un soutien unique en France de 201 M€ en faveur du Plan de Déplacements Urbains pour accélérer le développement des transports en commun dans l'agglomération toulousaine et par une subvention de 45 M€ en faveur du futur Parc des Exposition, le MEETT.

- 30 M€ en 2020 pour les équipements publics de proximité

- 20 M€ sur 5 ans pour Toulouse

- 201 M€ pour le Plan de déplacements urbains

- 45 M€ pour le MEETT

- 290 M€ pour les grands projets métropolitains

DOSSIER DE PRESSE

Le 29 juin 2018, le Département a également signé un accord de coopération avec Toulouse Métropole qui prévoit **290 M€ d'investissements** de la part du Département **pour soutenir des grands projets métropolitains**, dont 150 M€ sur les projets de voirie, notamment un nouveau pont sur la Garonne au nord de l'agglomération, 115 M€ en faveur de 5 nouveaux collèges, 15 M€ sur les quartiers prioritaires (ANRU 2)...

DES INVESTISSEMENTS POUR SOUTENIR LES STATIONS DE SKI HAUT-GARONNAISES

Le Conseil départemental a fait du soutien à l'économie touristique, pourvoyeuse d'emplois non délocalisables une de ses priorités.

C'est pourquoi le Conseil départemental a créé en 2018 le syndicat mixte *Haute-Garonne Montagne* afin d'assurer la gestion et mutualiser l'aménagement, le développement et la promotion touristique des stations haut-garonnaises de Luchon-Superbagnères, le Mourtis et Bourg d'Oueil.

Une première phase d'investissements de plus de 20 M€ (dont 15 M€ pour remplacer la télécabine de Luchon) est ainsi prévue d'ici 2021 pour améliorer les aménagements existants et proposer au public des activités tout au long de l'année.

En 2020, 4,8 M€ sont mobilisés par le Syndicat mixte pour moderniser le réseau de neige de culture et le système de billetterie.

UN TERRITOIRE 100 % CONNECTÉ D'ICI 2022

Véritable enjeu de développement et d'équilibre du territoire, le Conseil départemental s'est engagé, via le syndicat mixte *Haute-Garonne Numérique*, à **raccorder l'ensemble des foyers haut-garonnais à la fibre optique d'ici 2022**.

Le premier raccordement a été effectué le 22 novembre 2019 dans la commune de Saubens par le délégataire *Réseau 31*.

Ce déploiement représente un investissement de 513 M€, dont 31 M€ d'investissements publics portés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, les intercommunalités concernées, l'Etat et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.



DOSSIER DE PRESSE

UN PLAN ENVIRONNEMENT DE 150 M€ POUR FAIRE FACE A L'URGENCE CLIMATIQUE

En 2017, le Conseil départemental a engagé un vaste plan environnement d'un montant de 150 M€ pour lutter contre le changement climatique.

D'ores et déjà, le Département est allé au-delà des 41 engagements qu'il s'était fixé en 2015, autour d'une gestion durable de l'eau, une collectivité exemplaire et éducatrice, la préservation de la biodiversité, le développement de l'agro-écologie, le développement des mobilités douces et la transition énergétique.

La collectivité est notamment chef de file du projet Garon'amont qui vise à garantir l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur le bassin Garonne amont à court et long terme, et qui fait l'objet d'une grande concertation.



En février 2020, le Conseil départemental inaugurerait la maison de la biodiversité, au cœur de la Forêt départementale de Buzet-sur-Tarn, sur la commune de Paulhac.

Le projet, implanté au chai des Monges, offrira un cadre exceptionnel au grand public et aux plus jeunes pour découvrir et observer la biodiversité à travers des parcours pédagogiques innovants. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1,77 M€.

UN EFFORT CONSTANT EN FAVEUR DE LA CULTURE, LA JEUNESSE ET LE SPORT

Faire vivre et rendre accessible la culture sur l'ensemble du territoire est un engagement fort du Conseil départemental, comme facteur de cohésion sociale, d'émancipation citoyenne et de défense de l'idéal républicain.

Le budget culture a augmenté de 20% depuis 2015.

Le Conseil départemental est ainsi à l'initiative de plus de 450 événements culturels gratuits ou très accessibles en Haute-Garonne avec le festival *31 Notes d'été*, le festival *Jazz sur son 31*, *l'Espace Roguet*, ou encore les expositions au *Château de Laréole* ou à la *Galerie 3.1* à Toulouse.



En 2020, de nouveaux dispositifs sont lancés, qui répondent aux propositions issues de la concertation citoyenne menée en 2017 et 2018 :

- Le label « **Comme à la maison** », qui vise à soutenir les lieux de rencontre où l'on « fait culture différemment ». En 2020, 5 lieux seront labellisés en Haute-Garonne.

DOSSIER DE PRESSE

- La « **Bourse aux jeunes musiciens** », qui prend en charge les frais d'inscription des enfants issus de familles à faibles ressources dans des écoles de musique du département
- Un **fonds de 50 000 €**, en soutien aux initiatives culturelles du territoire.

Le Conseil départemental encourage par ailleurs la pratique sportive, qui est un vecteur de citoyenneté et contribue à la cohésion sociale. En 2020, le Conseil départemental allouera **9,6 M€ aux clubs sportifs amateurs et professionnels et aux communes et intercommunalités pour soutenir la construction d'équipements sportifs sur le territoire.**

En juin 2019, le Conseil départemental a adopté un plan départemental 2019-2021 en faveur des jeunes haut-garonnaises qui est venu concrétiser deux années de concertation sur tout le territoire avec 2 000 jeunes haut-garonnais.

Ce plan prévoit notamment 3 actions innovantes :

- **Initi'active Jeunesses**, un fonds d'actions destiné à accompagner les jeunes porteurs de projets individuels ou collectifs mis en place en janvier 2020.
- **Une application mobile téléchargeable** permettant de faciliter l'accès à l'information et l'expression qui sera développée en septembre 2020.
- Un réseau professionnel, **l'EspaceProJeunes'31**.

Ouverture du nouveau Musée de la Résistance et de la Déportation le 26 février 2020

Le 26 février, le Musée de la Résistance et de la Déportation, situé avenue des Demoiselles à Toulouse, rouvrira ses portes après 17 mois de travaux. Le lieu, rebaptisé « Musée départemental de la Résistance & de la Déportation – Luittes et citoyenneté » a bénéficié d'une rénovation complète et d'une extension de 200 m², pour un budget de 1 M€.

Sa nouvelle programmation vient renforcer sa mission pédagogique autour de la Résistance durant la 2^{conde} Guerre mondiale et l'élargir aux résistances contemporaines, aux luittes et engagements pour la démocratie et les Droits de l'Homme.



Livraison d'un nouveau bâtiment pour les Archives départementales

La construction d'un nouveau bâtiment de conservation pour les Archives départementales, chemin des Capelles à Toulouse, est en cours. Ce nouveau bâtiment de 4 400 m², qui représente un budget de 10 M€, dont 1,5 M€ financé par l'État, sera dédié à la conservation des Archives départementales et sera livré fin 2020.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE

La situation sociale dégradée et l'arrivée toujours plus importante de mineurs non accompagnés ont un impact significatif sur les dépenses sociales du Conseil départemental. L'action sociale représente 48 % des dépenses et s'élève à 832,20 M€ en 2020, en augmentation de 6,04 % par rapport à 2019 (+ 47,4 M€). Celles-ci devraient continuer de progresser dans les années à venir.

LES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ : 150 M€ DE RESTE A CHARGE POUR LE DÉPARTEMENT

- Les dépenses liées aux personnes âgées s'élèvent à 164 M€, en légère diminution par rapport à 2019 (166,11 M).

Le versement de l'allocation personnalisée est de 124,98 M€ pour 2020. Les dépenses relatives aux personnes âgées hors APA sont estimées à 39,65 M€ en hausse de 9,09 % et concernent principalement les frais d'hébergement en établissements.

Au 30 juin 2019, 29 983 personnes bénéficient de l'APA, contre 29 513 au 30 juin 2018.

- D'un montant de 198,12 M€, les dépenses liées au handicap évoluent de + 2,80 % par rapport à 2019.

La PCH continue de progresser avec une augmentation attendue de 4 % pour s'établir à 64,5 M€.

Au 30 juin 2019, 7 854 personnes bénéficient de la PCH contre 7 314 en 2018, soit + 7,38 %.

- A la fin du 2^{ème} trimestre 2019, le taux de chômage en Haute-Garonne s'élève à 8 %, soit une réduction de 0,6 points sur un an. Ce taux reste inférieur au taux régional (10 %) et national. Au 30 juin 2019, on compte 36 222 bénéficiaires du RSA contre 36 324 au 30 juin 2018.

En 2020, les dépenses de l'allocation RSA devraient s'élever à 211 M€.

- Un reste à charge qui reste élevé

Le reste à charge de la collectivité concernant le financement des trois allocations, après une forte hausse en 2018 (+ 17 %), reste élevé (150 M€).

- **Action sociale : 832,29 M€**
48 % du budget

- **164 M€ pour les personnes âgées : 29 983 bénéficiaires**

- **198,12 M€ pour le Handicap**
7 854 bénéficiaires

- **36 222 bénéficiaires du RSA**

- **150 M€ de reste en charge**

- **207 M€ pour la protection de l'enfance (+22,66 %)**
6 873 jeunes pris en charge
1 000 places créées depuis 2015



UN EFFORT ACCRU POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Conseil départemental est le chef de file de la protection de l'enfance en Haute-Garonne et y consacre **13 % de son budget** : **207 M€ sont prévus en 2020, soit + 22,66 % (78 M€) par rapport à 2019.**

Dans ce domaine, la Haute-Garonne a fait le choix d'aller au-delà de ses compétences obligatoires en mettant en œuvre une politique volontariste valorisant les actions de prévention en faveur de l'enfance et de la famille.

Dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, **le Département accompagne 6 873 mineurs ou jeunes majeurs**, dont 1 200 jeunes étrangers (mineurs non accompagnés - MNA).

Depuis 2015, pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants à prendre en charge, **la collectivité a créé plus de 1 000 places** d'accueil à domicile ou en structure d'hébergement habilitée, augmentant ainsi sa capacité d'accompagnement de 36 %.

Elle poursuivra en 2020 sa démarche en créant de nouvelles places d'accueil d'urgence notamment dans le sud du département, mais également une maison d'enfants à caractère social (MECS) pour les enfants de 3/6 ans, ainsi que 600 nouvelles places diversifiées, y compris des places expérimentales en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé Occitanie pour répondre aux besoins spécifiques d'accueil d'enfants qui nécessitent une prise en charge sanitaire.

Pour faire face à l'afflux migratoire croissant de ces dix dernières années, le Département de la Haute-Garonne a alloué en 2019 un budget de 56 M€ à l'accueil des mineurs étrangers, soit 41 % de plus qu'en 2015 (23 M€).

En 2020, ce budget augmentera encore pour atteindre 60 M€. 1 200 MNA sont pris en charge par le Département, soit 15 % de plus qu'en 2018.

Bien que la loi ne l'y oblige pas, le Conseil départemental a fait le choix d'accompagner chaque jeune qui lui est confié, qu'il soit étranger ou non, au-delà de sa majorité, jusqu'à l'âge de 21 ans, avec des contrats jeune majeurs. En 2019, 710 jeunes majeurs en ont bénéficié, dont 510 jeunes majeurs étrangers.

- **207 M€ pour la protection de l'enfance (+ 22,66 %)**

- **6 873 mineurs ou jeunes majeurs accompagnés**

- **1000 places créées depuis 2015**



DOSSIER DE PRESSE

7 nouvelles Maisons des Solidarités en 2020

Afin de garantir une action sociale plus proche des citoyens, plus efficace et mieux adaptée aux besoins selon les territoires, le Conseil départemental a décidé de réorganiser et de renforcer les services sociaux de proximité.

7 nouvelles Maisons des solidarités (MDS) sont créées en janvier et février 2020, portant leur nombre total à 30 en Haute-Garonne :

- Dans l'Ouest toulousain : Tournefeuille
- Dans le Sud toulousain : Auterive, Carbonne
- Dans le Comminges : Cierp-Gaud, Salies-du-Salat
- Dans le Lauragais : Revel, Villefranche-de-Lauragais

Plus de 50 emplois dédiés au social seront également créés pour renforcer les effectifs.

AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Pour répondre à la croissance démographique, la contribution du Conseil départemental au SDIS 31 continue d'augmenter en 2020 pour atteindre un montant de **50,986 M€, soit une évolution de + 2%** par rapport à 2019.

Le Département contribue ainsi à hauteur de 65% du financement du budget du SDIS.

Il participe également fortement aux investissements du SDIS à hauteur de 2 M€ par an.

Le SDIS 31 prévoit la réalisation de 9 nouveaux Centres d'incendie et de secours dans le département d'ici 2021, afin d'améliorer les délais d'intervention des sapeurs-pompiers sur l'ensemble du territoire.

Après les livraisons de Villefranche-de-Lauragais, Saint-Martory et L'Isle-en-Dodon (rénovation) en 2019, **deux nouveaux centres ouvriront à Villemur-Villematier et Bagnères-de-Luchon (rénovation) en 2020.**

S'en suivront en 2021 l'ouverture de 3 centres à Toulouse, Suzanne Lenglen, Toulouse Atlanta et Toulouse Chapitre et 4 centres dans le département à Aussonne (MEETT), Montgiscard, Saint-Lys et Saint-Jory.



PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES HAUT-GARONNAIS

Pour la cinquième année consécutive du mandat, le Conseil départemental fait le choix de ne pas augmenter les impôts pour les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais.

LE SOUTIEN AUX ÉLÈVES HAUT-GARONNAIS

Les transports scolaires gratuits pour 74 700 élèves

Le Département de la Haute-Garonne, qui est le délégataire de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour les transports, offre la **gratuité des transports scolaires pour les 74 626 élèves du département**, de la maternelle au lycée. Cela représente pour la collectivité un budget de **47,36 M€** et une économie par famille de **662€/an** et par enfant.

Le Conseil départemental prend également en charge le transport scolaire des élèves et des étudiants en situation de handicap, ce qui représente un budget de 8,5 M€, pour 1 232 élèves transportés.

L'aide à la restauration scolaire pour 20 740 élèves

Le Conseil départemental propose une aide aux familles pour la restauration scolaire. Cette mesure permet la prise en charge des frais de demi-pension des collégiens, soit à 100 %, soit à 50 %, en fonction des ressources du foyer. Le Département mobilise **6,04 M€** pour cette aide qui bénéficie en 2019 à 20 740 élèves.

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES 65 ANS ET + ET LES DEMANDEURS D'EMPLOIS

Le Conseil départemental maintient également la gratuité sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Haute-Garonne pour les voyageurs de 65 ans et plus et pour les

- **Transports scolaires gratuits pour 74 626 élèves : 47 M€**

- **8,5 M€ pour le transport gratuit de 1 232 élèves handicapés**

- **6 M€ pour l'aide à la restauration scolaire de 20 740 élèves**

- **Une bourse pour 263 jeunes musiciens**

- **1 025 foyers soutenus pour la rénovation énergétique de leur logement**



DOSSIER DE PRESSE

allocataires du RSA, les demandeurs d'emploi (domiciliés en dehors du périmètre de transport urbain et inscrits au Pôle emploi en Haute-Garonne), les contrats aidés, ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle domiciliés en Haute-Garonne.

En 2020, ces mesures de gratuité représentent un budget de plus de 8 M€ pour le Conseil départemental.

DES BOURSES POUR LES JEUNES MUSICIENS ET LES SPORTIFS

Le Département soutient les enfants issus de milieux défavorisés dans leur apprentissage de la musique, grâce à la **bourse aux jeunes musiciens**, qui permet la prise en charge des frais d'inscription dans les écoles de musique et la mise à disposition des instruments de musique. Au total, **le Conseil départemental soutient 263 jeunes musiciens pour un montant total de 84 410 €.**

46 jeunes sportifs haut-garonnais de haut niveau, âgés de 14 à 25 ans, bénéficient de la **bourse du Jeune Espoir Sportif**, pour un montant total de 31 000 €.

La **bourse d'aides aux ambassadeurs sportifs**, créée en 2018 à destination des sportifs de plus de 25 ans justifiant d'un palmarès national et international, a été attribuée en 2019 à 22 sportifs pour un montant de 31 000 €.

L'AIDE A LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS

Le Conseil départemental soutient les particuliers, sous condition de ressource, pour leurs travaux de rénovation énergétique.

En 2019, **1 025 projets de rénovation énergétique ont été subventionnés à hauteur de 7,6 M€**, engagés sur fonds délégués de l'Agence nationale d'amélioration de l'Habitat (ANAH) et 690 000 € engagés sur fonds propres du Conseil départemental (soit presque le double qu'en 2018 : 534).

LES RESSOURCES

Le Département réaffirme son attachement à la taxe foncière

Les ressources du Conseil départemental se composent principalement d'impositions directes (taxe foncière sur les propriétés bâties, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), de la Taxe d'Aménagement et des dotations de l'Etat.

LES IMPOSITIONS DIRECTES

En 2020, les recettes liées aux impositions directes sont estimées à 628 M€, en progression de 3,16 % par rapport à 2019, en raison notamment du dynamisme de l'activité économique de la Haute-Garonne.

LES DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX

Après une stagnation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) entre 2017 et 2018, l'année 2019 est marquée par un fort accroissement des recettes perçues qui se sont élevées à 280 M€.

PERTE DE 284 M€ DE DOTATIONS DE L'ÉTAT EN 6 ANS

Depuis 2017 et l'arrêt de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics (11 Md€ sur la période 2015-2017), les dotations de l'Etat s'élèvent aux alentours de 218,64 M€.

La dotation globale de fonctionnement prévue en 2020 s'élève à 104 M€ en 2020, soit - 61 % depuis 2014.

La perte de recettes totale cumulée sur la période 2019/2014 est de 284,2 M€.

DOSSIER DE PRESSE

LA SOLIDARITÉ ENVERS LES AUTRES DÉPARTEMENTS

Le Conseil Départemental est fortement sollicité dans le cadre des dispositifs de péréquation en faveur des Départements les plus en difficulté. En pesant sur la section de fonctionnement, le coût croissant de cette contribution (4,4 M€ en 2011 et 24,7 M€ en 2019) réduit d'autant l'épargne brute.

Le Conseil départemental n'a en aucun cas la maîtrise de ce poste de dépenses qu'il subit, et qui constitue une contrainte non négligeable pour ses budgets.

La péréquation aura pesé à hauteur de 174 M€ sur les finances départementales au cours des 10 dernières années.

La réforme fiscale : le transfert de la taxe foncière aux communes

Le projet de loi de finances 2020 a acté le transfert de la taxe foncière bâtie départementale aux communes en 2021, en remplacement de la taxe d'habitation.

Cette taxe sur le foncier bâti, particulièrement dynamique dans un département attractif comme la Haute-Garonne, devrait être remplacée par une part de TVA. Contrairement à la taxe sur le foncier bâti, qui était un gage de stabilité dans les recettes départementales, l'évolution de la TVA est aléatoire et très sensible à la conjoncture économique.

En outre, le Département perdra son pouvoir de taux.

Le Département de la Haute-Garonne a affirmé à maintes reprises, aux côtés de l'Assemblée des Départements de France, son attachement à la taxe foncière dans un contexte où les Départements disposent déjà de très peu de marge de manœuvre sur leurs ressources et qu'ils endossent pleinement leurs responsabilités en assumant une meilleure solidarité financière entre eux.

UN BUDGET SINCÈRE ET VERTUEUX

La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le Conseil départemental s'est engagé dans une gestion vertueuse qui lui permet de poursuivre ses investissements sans augmenter la fiscalité.

LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Depuis 2016, la collectivité a engagé un travail global de modernisation et de rationalisation du fonctionnement de l'administration, dans l'objectif de générer des économies d'échelle.

Plusieurs actions ont été engagées, comme la mutualisation des moyens et des contrats de prestataires entre les services de l'administration et entre les bâtiments du Conseil départemental, la dématérialisation de nombreuses démarches (inscriptions aux transports et à l'aide à la restauration scolaire, demandes de subventions pour les associations...), la mise en place d'une nouvelle stratégie d'achat public, l'optimisation de la gestion de la flotte automobile, la mutualisation des marchés d'énergies des collèges...

DE NOUVEAUX EFFECTIFS POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Depuis le début du mandat, le Département a concentré ses efforts sur la maîtrise des effectifs et de la masse salariale. L'ambition portée par la majorité départementale sur plusieurs politiques publiques nécessite, pour l'année 2020, un accompagnement en ressources humaines.

En janvier 2020, le nombre d'agents de la collectivité se portera à 6 768 et verra la création de postes, pour accompagner la création et l'extension des collèges, l'ouverture de nouvelles Maisons des solidarités et de Maisons départementales des services publics.

- 6 768 agents en 2020

- 302 agents en télétravail

- Un plan égalité
femmes-hommes 2019-2021

DOSSIER DE PRESSE

Des mesures visant à améliorer la qualité de vie au travail ont été engagées par le Conseil départemental dès le début de la

mandature, avec l'assouplissement du temps de travail, la mise en place du télétravail, la valorisation de l'égalité femmes-hommes dans les services, l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Le dispositif de contractualisation avec l'Etat

La loi des finances pour les années 2018 à 2022 a prévu un dispositif de contractualisation pour les plus grandes collectivités territoriales, dont l'ensemble des Départements.

322 collectivités sont ainsi concernées dont le Département de la Haute-Garonne.

Le 26 juin 2018, l'Assemblée départementale a affirmé son refus de contractualiser avec l'État, considérant que ce dispositif contrevenait au principe de libre administration des collectivités prévu par les lois de décentralisation et pénaliserait durablement l'action du Département au détriment des Haut-Garonnais.

Au vu du compte administratif 2018 et du périmètre des dépenses reprecisé par l'État (neutralisation d'une partie des dépenses concernant les allocations individuelles de solidarité, les mineurs non accompagnés), l'évolution des dépenses de fonctionnement du Conseil départemental de la Haute-Garonne a été inférieure au taux de 1,25% fixé par l'État. En conséquence, le Département n'a pas fait l'objet d'une reprise financière au titre de 2018.

La maîtrise de la dette

La politique ambitieuse du Département en termes d'investissements et de solidarité repose sur un niveau d'autofinancement pérenne d'au moins 130 M€ par an sur les années à venir.

Le montant de l'épargne brute s'élève à 142,10 M€ en 2020.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 est en baisse de 12 % par rapport à 2019 (- 56 M€). L'intégralité de cette dette est constituée d'emprunts sans risque, classés 1-A au sens de la Charte de Bonne Conduite dite Charte Gissler.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 294 € (contre 340 € en 2018), inférieur à la moyenne des Départements de la même strate s'établissant à 487 € et de l'ensemble des départements qui s'élève à 499,9 € en 2018.

• **Epargne brute : 142,10 M€**

• **Encours de la dette : 294 € par hab.**

• **Capacité de désendettement : 2,9 années**

DOSSIER DE PRESSE

La **capacité de désendettement**, mesurant le nombre d'années d'épargne brute (écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaire pour rembourser l'encours de dette, s'établit à **2,9 années**, soit un niveau très en deçà de la valeur préoccupante de 10 années. Comparativement aux autres Départements, le Conseil départemental de la Haute-Garonne reste donc largement en dessous de la moyenne nationale et de la moyenne de la strate.

La baisse de l'encours de dette réalisée ces dernières années permet au Conseil départemental de conserver une marge de manœuvre non négligeable en matière d'emprunt pour poursuivre sa politique d'investissement.

DOSSIER DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Ariane Mélazzini-Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Coralie Bombail

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

Fabienne Pascaud

Fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR